



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

radio

Question écrite n° 21243

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le financement de l'aide à l'équipement prévu dans l'article 14 du décret n° 97-1263 du 29 décembre 1997 portant création d'une taxe parafiscale au profit du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Cette aide a pour objet de renouveler et d'améliorer les installations techniques de radios associatives, classées en catégorie A par le CSA. Des radios demeurant dans sa circonscription constatent que les financements n'ont pas été mis en place. La commission du FSER attribue des aides en nombre limité à cause du manque de financement. Il lui demande quelles dispositions entend prendre le Gouvernement pour abonder suffisamment le FSER et permettre ainsi à la commission de répondre aux demandes d'aide à l'équipement.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21243

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 novembre 1998, page 6071

Question retirée le : 25 janvier 1999 (Retrait pour cause de question identique)